

## **Procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2021**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu la décision n° 2022-013 du 27 janvier 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 mars 2022, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2021 dont une copie est disponible sur le site intranet de l'établissement.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 24*

*Nombre de voix favorables : 22*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 2*

Fait à Lyon, le 15 mars 2022,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

